

TUTORIEL COUPON SPORT - ANCV

A partir de la saison 2021/2022, la Ligue n'acceptera plus les coupons sport ANCV. Votre club devra faire une convention avec l'ANCV pour pouvoir obtenir le remboursement. Le conventionnement est très simple à faire, vous aurez juste quelques informations à saisir et le tour sera joué !

❖ 1^{ère} étape : conventionner votre club

Pour établir une convention avec l'ANCV, suivez les instructions dans [le tutoriel](#).
Quand vous aurez reçu la confirmation de l'ANCV, votre compte sera désormais créé.

❖ 2^{ème} étape : accès à mon compte ANCV

Vous pouvez désormais avoir accès aux services suivants :

- Encaisser le Chèque-Vacances Connect
- Personnaliser votre page de présentation sur notre site internet leguide.recette.ancv.com
- Suivre vos demandes de remboursements
- Mettre à jour vos données de compte et vos données bancaires
- Télécharger vos bordereaux de règlement
- Commander des bordereaux de remise
- Nous adresser vos demandes
- Télécharger les outils de communication mis à votre disposition.

❖ 3^{ème} étape : demander un remboursement

Commander un bordereau de remise de chèques via votre compte.
Envoyer vos chèques accompagnés de votre bordereau de remise.
Avec votre compte, vous pourrez suivre vos demandes de remboursement.

Liens utiles :

- Site ANCV : [Le Coupon Sport pour payer ses dépenses liées au sport : adhésions, licences, cours et stages sportifs | ANCV](#)
- Informations ANCV : [20190711_ancv_ptl_pla_4volets_print_vcorrigees_pages_ok.pdf](#)